

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: [2]: Numéro Thématique Aviation

Artikel: Et si la population votait Non au Gripen?
Autor: Orelli, Martin von / Bruns, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Gripen a été évalué avec succès par les Forces aériennes. Il a été choisi par le Conseil fédéral.

Forces aériennes

Et si la population votait NON au Gripen ?

Div aD Martin v. Orelli ; col EMG Peter Bruns

Président de la GGstOf ; rempl chef eng FA / chef cen op FA

Au printemps 2014, les citoyens suisses iront aux urnes pour s'exprimer à propos du remplacement partiel des Tiger. Ses partisans et adversaires « se mettent en position. » A juste titre, les votes en faveur de l'acquisition d'un nouvel avion de combat sont nombreux.

Et pourtant : imaginons un instant que l'acquisition du Gripen soit refusée. Quelles en seraient les conséquences militaires et sur le plan de la politique de sécurité ?

Il est utile et instructif de jeter un coup d'œil à ce sujet à l'al. 5.2.1.1 du RAPOLSEC 2010¹ :

« L'armée surveille en permanence l'espace aérien au-dessus de la Suisse à l'aide de stations radar terrestres et d'avions. Elle engage les moyens de défense dans les airs et à partir du sol fournis par les Forces aériennes afin de sauvegarder la souveraineté sur l'espace aérien. Les mesures prises pour repousser une attaque militaire comprennent la défense de l'espace aérien. Le nombre et l'efficacité des avions de combat ont une influence primordiale sur la disponibilité opérationnelle des Forces aériennes et sur leur aptitude à défendre avec succès l'espace aérien du pays. Les conflits récents ont par ailleurs montré que la lutte pour la maîtrise de l'espace aérien est souvent déterminante pour l'évolution générale de la guerre. Afin que l'armée puisse efficacement et durablement donner suite aux missions qui lui incombent, en particulier le service de police aérienne, elle doit à l'avenir également disposer d'un nombre suffisant d'avions de combat qui correspondent aux exigences techniques actuelles. »

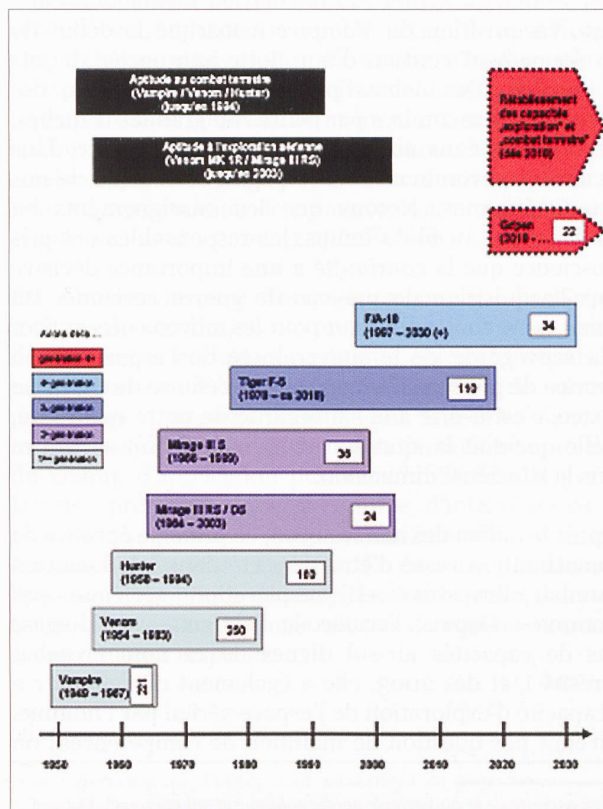
Voilà pour ce qui est de l'exposé lors du dernier RAPOLSEC. La permanence de la surveillance de l'espace aérien, la sauvegarde de la souveraineté sur ce dernier et la volonté de le défendre en cas de guerre y sont au centre des préoccupations. Conséquence logique de ces

déclarations, un nombre suffisant d'avions présentant des performances appropriées est primordial.

Le principe de la continuité

Comment nos Forces aériennes se sont-elles développées depuis la Deuxième Guerre mondiale ? Le schéma suivant indique les acquisitions d'avions de combat effectuées jusqu'à présent. Le graphique montre qu'en

Acquisition de jets de combat depuis la Deuxième Guerre mondiale.



¹ Rapport du Conseil fédéral du 23 juin 2010 à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse



En 1972, l'A-7E *Corsair* américain et le *Milan* français sont évalués par la Troupe d'aviation, en vue de remplacer les *Venom* alors obsolètes. Dans le sillage de « l'affaire des *Mirages* » le crédit d'acquisition est refusé. Et deux séries de 30 appareils *Hunter* d'occasion britanniques seront achetées à leur place.



1949, l'acquisition du *Vampire* a marqué le début du développement continu d'une flotte appropriée de jets de combat. Des débats parlementaires engagés, des achats supplémentaires par petites ou grandes tranches, des non-décisions ainsi que l'affaire du *Mirage*² dans les années soixante ont accompagné l'évolution de nos forces aériennes. Notons que les enseignements en ont été tirés. Au fil du temps, les responsables ont pris conscience que la *continuité* a une importance décisive dans l'acquisition de moyens de guerre aérienne. Du moins, cette continuité vaut pour les moyens nécessaires à la sauvegarde de la souveraineté de l'espace aérien (service de police aérienne) et de la défense de ce même espace, c'est-à-dire à la sauvegarde de notre neutralité, quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve dans la troisième dimension.

Depuis le milieu des années 1990, ce principe éprouvé de la continuité a cessé d'être respecté dans les domaines « combat terrestre » et « exploration aérienne par l'homme ». Depuis, l'armée de l'air suisse ne dispose plus de capacités air-sol dignes de ce nom (combat terrestre), et dès 2003, elle a également dû renoncer à la capacité d'exploration de l'espace aérien par l'homme. Il n'était pas question de maintien de compétences : on

y a définitivement renoncé. Et il est fondamentalement impossible de se développer avec rapidité à partir du néant. Or, l'acquisition du Gripen nous offre désormais une chance de combler cette grave lacune avec une solution d'envergure. En outre, cela permettrait d'observer les déclarations du RAPOLSEC 2010 :³

« Si l'on veut que l'armée puisse fournir ses prestations, elle doit disposer de capacités conformes à l'éventail complet des menaces et des dangers et pouvoir les combiner de manière flexible et adaptée à la situation concrète. »

Modernisation permanente

Lors d'investissements importants, lorsqu'il s'agit de moyens de haute technologie qu'ils soient civils ou militaires, on ne cherche pas à remplacer le matériel existant par son équivalent et/ou en quantité égale. Le schéma montre l'évolution des chiffres liés aux acquisitions. En règle générale, on investit au rythme des générations qui apparaissent. En effet, dans le développement des Forces aériennes aussi, il est question de différentes générations d'avions de combat. Le schéma indique – en différentes couleurs – comment nos avions de combat peuvent grosso modo être classés. Ici aussi, il y a une continuité dans leur évolution. De façon délibérée, aucune génération n'a été sautée et les forces aériennes ont donc été modernisées en permanence afin de se maintenir au niveau de la technologie. Les investissements n'ont pas résulté du hasard mais ont constitué une nécessité pour garder à jour le savoir et le savoir-faire de notre propre industrie ainsi que des entreprises d'armement et de maintenance. La formation des pilotes est elle aussi soumise au principe de la continuité. Dès leur formation de base, les jeunes pilotes de jets et d'hélicoptères apprennent dans des avions très modernes (PC 21 et EC 635) avec une utilisation intensive de simulateurs. Ils sont ainsi préparés de façon optimale pour piloter leurs appareils d'engagement et doivent ainsi effectuer moins d'heures de vol sur ces systèmes onéreux. Cependant, les actuelles procédures d'engagement dans la défense aérienne, l'exploration aérienne, le combat terrestre et le transport aérien ne peuvent être apprises que sur un plan théorique. Elles nécessitent un entraînement intensif s'étendant sur de nombreuses années, dans des avions modernes et adaptés. Les capacités acquises de la sorte sont utiles à l'ensemble de l'armée. C'est la seule manière de tirer des conclusions actuelles sur la menace de moyens de guerre aérienne provenant de tiers et de prévoir d'éventuelles réactions.

L'importance du Gripen

Dans cette optique, quelle importance revient au *Gripen*? D'une part, il permet de continuer à respecter un principe éprouvé : nous renouvelons une partie de nos forces aériennes avec un avion de combat d'une génération plus récente, qui correspond à nos moyens et nos possibilités. Toutefois, le schéma indique aussi que l'acquisition prévue de ce nouvel avion de combat

² Une « affaire de la plus grande portée politique et militaire », cf. Der Schweizerische Generalstab, vol. X, tome 2, p. 830.

³ RAPOLSEC 2010, al. 5.2.2.5



Avec le retrait des *Mirage III RS*, l'exploration aérienne ne repose désormais plus que sur les drones ADS-95 aux capacités limitées.

ne nous fait pas entièrement passer à la génération suivante. Pour des raisons financières, nous ne pouvons pas aujourd'hui investir directement dans la génération la plus récente. D'autre part, l'acquisition du Gripen nous donne une chance de combler au moins partiellement nos lacunes dans les domaines du « combat terrestre » et de l'« exploration ». Dès l'introduction du *Gripen*, le service de police aérienne pourra être totalement assuré, en liaison étroite avec les moyens existants (F/A-18). Les deux autres capacités doivent en un premier temps être retravaillées, ce qui peut prendre des années. Bien entendu, la question de la nécessité de ces deux capacités « tombées dans l'oubli » dans le contexte actuel de la politique de sécurité se pose. Ces capacités doivent être reconstruites sur un plan simplement qualitatif, afin de permettre à l'armée de maîtriser les processus et de disposer des connaissances nécessaires pour pouvoir, le cas échéant, se développer à partir de ce noyau sur un plan quantitatif. Le combat terrestre et l'exploration aérienne sont alors surtout utiles à l'ensemble de l'armée. Il faut encore ajouter un point décisif : dans le cas d'une situation de crise, il s'agit de proposer aux autorités politiques une palette d'actions aussi large que possible.

Conclusions

Si l'électorat refusait l'achat du *Gripen*, les conséquences suivantes en découleraient :

- Notre capacité à contrôler de façon autonome et souveraine notre espace aérien se réduirait en continu, y compris dans des situations normales. Sur le plan de la politique de sécurité, cela reviendrait à dire que la Suisse réduirait constamment sa neutralité dans la troisième dimension, jusqu'à y renoncer entièrement. Cela nous mènerait droit à la question de la crédibilité de la politique sécuritaire et extérieure de la Suisse ;

- Le principe éprouvé d'un développement continu⁴ des

forces aériennes pour ce qui est des éléments volants ne serait pas respecté. Cela créerait une lacune qui ne pourrait plus être comblée à court et moyen terme. Ce dont nous nous sommes accommodés au fil des ans en renonçant aux capacités de « combat terrestre » et d'« exploration aérienne par l'homme » serait valable pour l'ensemble de la composante des jets – pas du jour au lendemain, mais lentement, pas à pas, de façon imperceptible pour beaucoup. Le réveil pourrait être brutal ;

- On peut aller jusqu'à l'affirmation suivante : sans un développement permanent des Forces aériennes, avec des moyens adaptés de combat aérien, le jour viendra où celles-ci atteindront un niveau d'inefficacité qui imposera leur liquidation. Il est inimaginable que le peuple suisse puisse adhérer un jour à une acquisition d'environ 50 à 60 jets modernes en *une seule fois*. L'idée selon laquelle on pourrait rapidement rattraper le retard lors d'une situation de crise avec force acquisitions et entraînements est une grande illusion.

En d'autres termes : l'acquisition prévue du *Gripen* intègre une politique de modernisation permanente de nos forces aériennes, politique éprouvée depuis de nombreuses années. Avec le nouvel avion de combat, une étape supplémentaire sera franchie dans la modernisation, qui aura des effets positifs bien au-delà du champ d'application purement militaire. De graves lacunes présentes dans la gamme d'interventions de nos Forces aériennes (exploration, combat terrestre) pourront enfin être comblées. Et en outre, la maxime éprouvée de politique de sécurité selon laquelle, dans une langue imagée, on ne construit pas de maison sans toit, serait toujours respectée.

M. V. O.

et l'instruction de l'armée sont modernisés en permanence. ... Les acquisitions d'armement sont établies à long terme et exigent une planification permanente et régulière. » (al. 622)

4 Déjà dans le RAPOLSEC 2000 du 7 juin 1999, on peut lire : « L'équipement